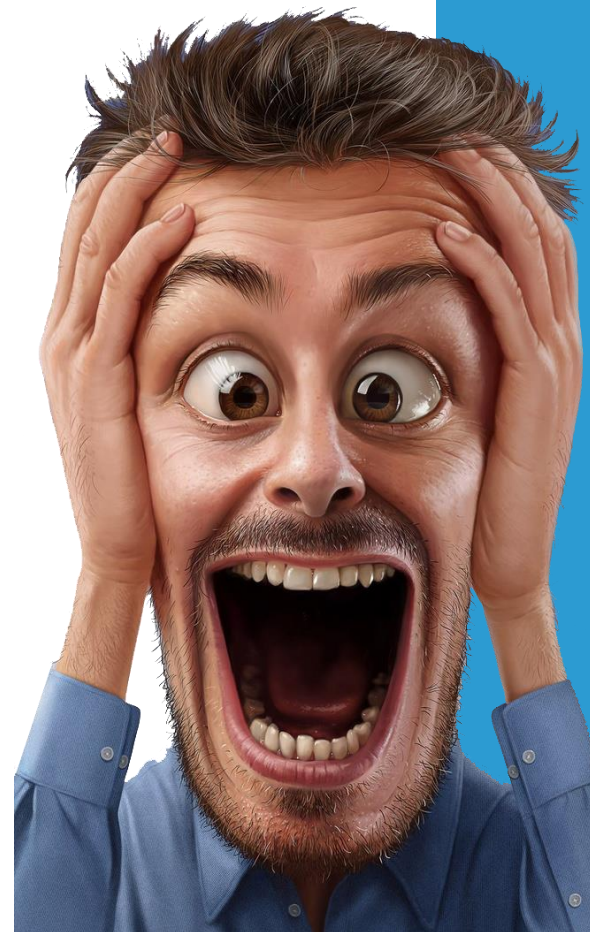


# Micro-entrepreneur et Gérant d'Eurl, c'est possible ?

**OUI, c'est possible !!!**



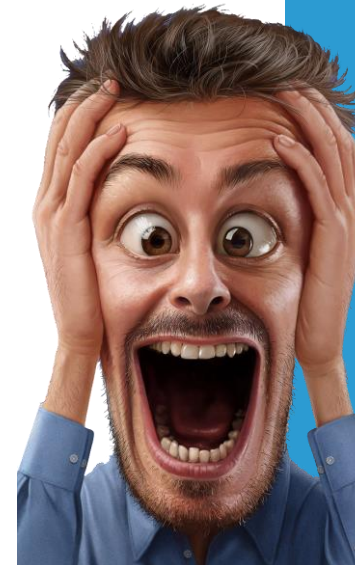
**UPSME**

LE TRAIT D'UNION  
DES MICRO-ENTREPRENEURS

# Micro-entrepreneur et Gérant d'Eurl, c'est possible ?

**OUI, c'est possible !!!**

La question qui se pose désormais, c'est comment et quelles sont les conditions à respecter.



**Comment est-ce possible ?** Il suffit de se reporter à l'article 50-0 du Code général des impôts :

« Sont soumises au régime défini au présent article pour l'imposition de leurs bénéfices les entreprises dont le chiffre d'affaires hors taxes, ajusté s'il y a lieu au prorata du temps d'exploitation au cours de l'année de référence, n'excède pas, l'année civile précédente ou la pénultième année : [...] Sont exclus de ce régime [...] Les sociétés ou organismes dont les résultats sont imposés selon le régime des sociétés de personnes défini à l'article 8, **à l'exception des sociétés à responsabilité limitée dont l'associé unique est une personne physique dirigeant cette société** »

Vous devez retenir (ou vous souvenir) que la porte d'entrée dans le régime de la micro-entreprise, c'est le régime micro-fiscal (cf fiche pratique « [Comprendre le régime de la micro-entreprise](#) »). Dès lors que vous respectez les seuils de chiffre d'affaires correspondants au type d'activité que vous exercez, vous pouvez opter pour le régime micro-fiscal.

**Et l'article 50-0 du Cgi confirme que le gérant d'une Eurl peut opter pour ce régime micro-fiscal.**

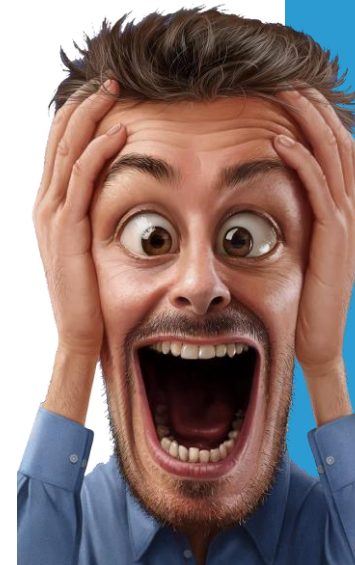
**La porte est désormais ouverte.** Si vous pouvez choisir le régime micro-fiscal en votre qualité de gérant d'une Eurl, vous pouvez également opter pour le régime micro-social. Et si vous cumulez ces deux régimes, **votre Eurl est soumise au régime de la micro-entreprise**.

**À retenir :** Une Eurl, via son gérant considéré comme travailleur indépendant, est assujettie au régime de la micro-entreprise. Il est également possible au gérant de créer en parallèle une micro-entreprise qui exercera dans un tout autre domaine d'activité (avec un code ape différent).

# Micro-entrepreneur et Gérant d'Eurl, c'est possible ?

**OUI, c'est possible !!!**

La question qui se pose désormais, c'est comment et quelles sont les conditions à respecter.



## Quelles démarches ?

- Vous demandez à l'URSSAF de basculer votre Eurl sous le régime de la micro-entreprise, mais uniquement après avoir obtenu de la part de la DGFIP la confirmation que votre société a bien opté pour le régime micro-fiscal. Muni d'une attestation en bonne et due forme, vous demanderez à votre URSSAF de vous affilier, en tant que **gérant unitaire**, au régime micro-social. Par votre affiliation, votre Eurl relève du régime de la micro-entreprise.
- Vous lancez le processus de création d'une micro-entreprise avec l'attribution d'un numéro SIRENE à votre nom. Cette micro-entreprise ne devra pas exercer la même activité que votre Eurl. Cette distinction s'opèrera avec la code Ape qui vous sera attribué par l'INSEE.